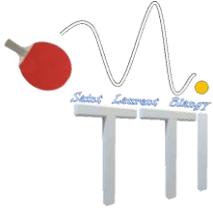




Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table

Emmanuel MACHON
Président
Réf. : 212-AG-2023 - Convocation

Angres, le 18 juillet 2023



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE Samedi 9 septembre 2023



CONVOCAION à :

- Mesdames, Messieurs les Délégués des clubs de Tennis de Table du Pas-de-Calais s/c des Présidents des associations affiliées au Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table
- Mesdames, Messieurs les Membres du Comité directeur du Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table

INVITATION à :

- Madame la Députée de la 2^{de} circonscription du Pas-de-Calais,
- Monsieur le Président de la région Hauts-de-France,
- Monsieur le Président du Département du Pas-de-Calais,
- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomérations Arras pays d'Artois
- Monsieur le Maire de Saint Laurent Blangy
- Monsieur le Président de la Fédération Française de Tennis de Table,
- Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais,
- Monsieur le Président du C.D.O.S. du Pas-de-Calais,
- Madame, Monsieur les Conseillers Départementaux du canton d'Arras
- Monsieur le Président de la Ligue Hauts-de-France de Tennis de Table,
- Madame, Messieurs les Présidents des Comités de la Ligue Hauts-de-France de Tennis de Table,
- Madame la Présidente du Comité du Sport Adapté du Pas-de-Calais,
- Messieurs les Directeurs de la société Dauphin tennis de table,
- Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de Ligue et des Conseils d'administration des Comités Départementaux de l'Aisne, du Nord, de l'Oise et de la Somme,
- Mesdames et Messieurs les Présidents des Associations non délégués,
- Mesdames et Messieurs les Membres des Associations.

Mesdames et Messieurs les Délégués et les Membres du Comité directeur,

J'ai le plaisir de vous convier à participer aux travaux de l'**Assemblée générale ordinaire du Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table** qui se tiendra le :

**Samedi 9 septembre, à 15 heures 30 (pointage à partir de 15h00),
à la Maison du temps libre, rue du 8 mai 1945 à SAINT LAURENT BLANGY**

Le nombre des licences validées au 30 Juin 2023 (ou du 5 Septembre 2023 pour les clubs nouvellement affiliés) sera retenu pour le calcul du nombre de voix de chaque association et sera déterminé selon le barème de l'article 5 des Statuts (2015) du Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table.

Les Délégués des associations sont les seuls à constituer l'Assemblée générale mais un délégué empêché peut se faire représenter par un membre de son association muni d'un pouvoir. L'absence du délégué de l'association entraîne pour celle-ci la perte du nombre de voix correspondant. La Secrétaire administrative, et moi-même sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En espérant vous rencontrer lors de cette réunion, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Délégués et Membres du Comité directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Didier SENECHAL



Emmanuel MACHON



cdtt@sport62.fr

Pas de Calais
Le Département

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Comité Départemental du Pas-de-Calais
de Tennis de Table

<https://cd62tt.blog>

Maison des Sports du Pas-de-Calais
9 rue Jean BART - 62143 ANGRES

AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



☎ : 03 21 72 67 34



Logo of the Agence Nationale du Sport

